



## Allègement fiscal pour les partenaires français de BioTeSys dans le cadre de leurs travaux de R&D

Esslingen, le 29.05.2024.

L'entreprise BioTeSys GmbH a obtenu le renouvellement de son agrément, au titre du crédit d'impôt recherche, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en qualité d'organisme prestataire de services en R&D (recherche et développement).

Les clients français de BioTeSys GmbH pourront bénéficier d'un allègement fiscal allant jusqu'à 30% des dépenses engagées en recherche et développement dans le cadre de leur projet.

L'entreprise BioTeSys GmbH consolide, par cet agrément du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sa position de prestataire de services reconnu dans le domaine de l'analyse, de la culture cellulaire et des tests in-vivo.

Le crédit d'impôts recherche (CIR) est une mesure fiscale du gouvernement français qui vise à favoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, peuvent ainsi consacrer plus de moyens à la recherche et développement et augmenter leur compétitivité.

### Contact :

Dr. Jürgen Bernhardt

Directeur

+49 (0) 711 / 310 571 - 40

[j.bernhardt@biotesys.de](mailto:j.bernhardt@biotesys.de)



Paris, le 27/05/2024

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
**(Dépenses de recherche)**

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**BIOTESYS GMBH**

73728 ESSLINGEN -ALLEMAGNE

Cet agrément est accordé au titre des années :  
**2024,2025,2026,2027,2028.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**